



COMPTE RENDU
du procès verbal de la séance
du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 29 juin 2015 à 20 h 00

Point 2 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – Délib. 2015-22

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'**unanimité des présents**,

VOTE les subventions exceptionnelles suivantes :

- ◆ 1 200.-€ aux œuvres sociales du GAS 68 ;
- ◆ 260.-€ à l'Ecole Elémentaire pour la sortie « Classe verte CE2»
- ◆ 1 140.-€ à la Musique Municipale pour la formation 2014/2015 de 5 élèves ;
- ◆ 3 100.-€ à la Musique Municipale pour les frais de direction.

-/-/-/-/-/-/-/-/-/-

Point 3 : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF N° 1/2015 – Délib. 2015-23

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'**unanimité** :

◆ **DECIDE** de voter le mouvement de crédits ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
	4 500.00 €	10 000.00€
D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	562.00 €	
D 73925 : Fonds de péréquation des recettes fiscales		562.00 €
	3 938.00 €	10 562.00 €

-/-/-/-/-/-/-/-/-/-

Point 4 : NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (N.A.P.) – Délib. 2015-24

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et à l'**unanimité** ;

- ◆ **DECIDE** de développer de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) au sein du service enfance et jeunesse (en charge du périscolaire) de la Communauté de Communes agissant pour le compte des communes.
- ◆ **APPROUVE** l'avenant à la convention de partenariat.

-/-/-/-/-/-/-/-/-/-

Point 5 : INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME – Délib. 2015-25

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité**

- ◆ **DECIDE** d'approuver la création d'un service commun au sein de la Communauté de Communes qui instruira les autorisations d'occupation des sols de notre territoire.
- ◆ **APPROUVE** la convention portant mise en commun d'un service instructeur au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.
- ◆ **AUTORISE** son Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

-/-/-/-/-/-/-/-/-/-

Point 6 : RECENSEMENT 2016 : AGENTS RECENSEURS ET COORDONNATEURS - Délib. 2015-26

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité**

- ◆ **CHARGE** le Maire de procéder aux enquêtes de recensement, et de les organiser,
- ◆ **CREE** cinq postes occasionnels d'agents recenseurs,
- ◆ **DESIGNE** un coordonnateur d'enquête en la personne de Christine DAVID, DGS, chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, et un coordonnateur suppléant en la personne d'Aline MUNSCH, responsable du service population.

-/-/-/-/-/-/-/-/-/-

Point 7 : RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA TRESORERIE – Délib. 2015-27

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité**:

- ◆ **DECIDE** l'établissement d'un nouveau contrat de location pour l'occupation des locaux du 5, rue Georges Clémenceau à Saint-Amarin pour les Services de la Trésorerie ;
- ◆ **PRECISE** que ce bail sera établi pour une durée de 9 années entières et consécutives avec effet du 1^{er} juillet 2015 ;

-/-/-/-/-/-/-/-/-/-

Point 8 : DEPART A LA RETRAITE DU PERSONNEL ENSEIGNANT – Délib. 2015-28

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **et à l'unanimité**,

- ◆ **APPROUVE** l'organisation d'une cérémonie de départ à la retraite de Mme Martine GONKEL, Directrice de l'Ecole Elémentaire le vendredi 3 juillet 2015 ;
- ◆ **VOTE** le crédit correspondant en vue de l'organisation de cette cérémonie et de l'acquisition d'un bon-cadeau à remettre à la récipiendaire.

-/-/-/-/-/-/-/-/-/-

Point 10 : CHASSE COMMUNALE – Délib. 2015-29

Le **conseil Municipal**, après avoir ouï les explications de M. le Maire,

- ◆ **APPROUVE** à l'unanimité, la liste des membres de la Société de Chasse St Georges du Markstein et les autorise à chasser sur le ban communal ;
- ◆ **EMET** un avis favorable à la nomination de MM Arnaud LOCATELLI, Bernard MENNY et Gilbert ROULLET (sous réserve de la présentation des justificatifs) en qualité de gardes-chasse privés du lot unique de Saint-Amarin ;
- ◆ **PREND ACTE** du plan de chasse arrêté par la préfecture pour la période 2015-2016.

-/-/-/-/-/-/-/-/-/-

Point 10 : DIVERS & COMMUNICATIONS

📁 VOIRIE RUE DU PANORAMA – ATTRIBUTION DU MARCHE – Délib 2015.30

Le **conseil municipal**, dans le cadre des délégations consenties au Maire,

- **PREND ACTE** de l'attribution du marché d'aménagement de la voirie rue du Panorama à l'entreprise **TRANSROUTE** conforme dans l'estimation

-/-/-/-/-/-/-/-/-/-